

PROCES-VERBAL de la séance du 30 novembre 2015

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président félicite Monsieur Mark Wings, nouveau municipal, élu le 6 septembre 2015 et lui souhaite de fructueux travaux au sein de la municipalité.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 53 membres sont présents sur 93 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbaton du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 est accepté à la quasi-unanimité, 1 abstention.

Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation d'une personne et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie l'intéressé de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur Plinio MARONI

Monsieur Fabien Coucet lui souhaite la bienvenue et déclare qu'il peut d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu la démission de Madame Renate Glättli et de Monsieur Willy Glättli.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, syndic, souhaite la bienvenue au conseillers dans la salle communale rénovée et les remercie de leur confiance pour la réalisation des aménagements. Elle remercie également Monsieur Alain Strauss d'avoir habilement dirigé les travaux. On est satisfait des installations et on peut dorénavant faire des présentations sur un écran télévision et utiliser le Wi-Fi.

Elle rappelle que la population de Lully a été invitée à une séance de présentation d'un projet de construction au centre du village, sur une parcelle propriété de la commune, donné par la Coopérative d'habitation « Cité des philosophes ». Le projet propose la construction d'un immeuble de 8 à 10 appartements à prix abordable. L'accord du Conseil général sera nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Le 18 novembre 2015, lors que la municipalité de Lully a accueilli les 70 syndics du district, il y a eu des discours des responsables du service de l'aménagement du territoire. Monsieur Imhof a notamment dit, « Il faut, avant tout, construire dans les centres des localités et éviter de choisir des terrains trop éloignés des transports publics. »

Concernant la réfection des routes avec éclairage et trottoir, le municipal des routes s'occupera de ce dossier durant l'année 2016.

Pour les élections 2016-2020, la municipalité reste à disposition pour toute renseignement et Madame Holzer annonce que le dépôt de liste pour les candidats à la municipalité est le 11 janvier 2016 à midi.

Elle passe la parole à Monsieur Mark Wings. Le 15 juin de cette année, deux motions ont été déposées lors de la séance du Conseil Général par les familles Rodriguez de la Rubia, Schutzlé et cosignataires. L'une invitait la municipalité à proposer des mesures pour mettre en place une unité d'accueil parascolaire, l'autre à proposer des mesures concernant les trajets liés aux activités scolaires, tel que la gymnastique, le patinage ou encore la rythmique. Ces motions ont été modifiées en postulats, suite à des échanges entre les auteurs de la proposition et la municipalité.

Les deux postulats se réfèrent à l'article 63a de la Constitution vaudoise passé en 2009. Jusqu'à ce jour, malgré de multiples réflexions et communications entre le Canton et les communes vaudoises, la mise en application de cet article n'est toujours pas réglée. Monsieur Wings parle des différentes étapes dont la dernière, « On peut encore rappeler ici que pour soutenir l'accueil de jour des enfants, et notamment appuyer la mise en œuvre de l'article 63a Cst-VD sur l'accueil parascolaire, le Conseil d'Etat a proposé en juin 2015 au Grand Conseil, dans le cadre de l'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une série de propositions visant à soutenir le pouvoir d'achat des familles : dans ce contexte, des mesures assurant un soutien financier renforcé à l'accueil de jour dans le canton sont prévues. »

A Lully, l'annexe de la Maison Dupuis a été transformée en cantine en 2012. Néanmoins, celle-ci ne fait pas partie actuellement du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne). Elle ne bénéficie par conséquent d'aucune participation financière provenant de l'AJEMA et surtout elle ne peut pas accueillir des élèves de l'UAPE de Tolochenaz (problème de tarifs et volonté de ne garder qu'un seul lieu d'accueil pour l'enfant).

Sur le plan financier, les communes revendiquent une responsabilité partagée avec le Canton tout en assumant leur rôle principal dans le domaine parascolaire. Le développement de cette prestation publique a un coût très élevé: de 394 millions en 2015, les charges dépasseront les 650 millions en 2022.

Aujourd'hui, l'Etat participe à hauteur de 7.7% des coûts globaux du pré et parascolaire (30.5 millions); les communes pour près de 43% (env. 190 millions). Le reste est principalement financé par les parents en fonction de leurs revenus (plus de 150 millions) et les employeurs via une participation accrue à la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) prise sur un pourcentage de la masse salariale (25 millions), plus quelques dons et autres contributions diverses.

Dans son projet, l'Etat prévoit d'augmenter sa participation financière à 67 millions en 2022, toujours sur la base d'un décret; ce montant représente environ 10% des coûts globaux. En suivant ce modèle, la participation des communes s'élèverait à 272.5 millions en 2022 (40.7%).

Selon le modèle proposé par les communes vaudoises, la contribution du Canton passerait de 10 à 16% des coûts globaux en 2022, soit environ 108 millions, et celle des communes se situerait à 35%, soit un peu plus de 230 millions, une différence évaluée à 40 millions.

Les choix à étudier pour l'accueil de jour sont :

- 1) Travailler avec la commune de Tolochenaz qui accueille déjà des enfants de Lully et qui doublera sa surface d'accueil prochainement.
- 2) Harmonisation de la politique tarifaire pour le parascolaire.
- 3) Réalisation d'une UAPE sur Lully (Unité d'Accueil Pour Ecolier)

Concernant les trajets liés aux activités scolaires, la priorité serait de chercher à utiliser les moyens à disposition avant d'engendrer des coûts supplémentaires par des ajouts de transport particuliers.

Sur l'initiative de Madame Holzer, la grande salle de Lully accueille les leçons de rythmique.

Préavis municipal No 02/2015 : Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Monsieur Eric Rondot présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Christophe Gachnang.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2015 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 30 novembre 2015,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2015,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- d'accepter la modification de l'article 10 tel que figurent dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 12 tel que figurent dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 16 tel que figurent dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 37 tel que figurent dans les annexes
- de charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le conseil général.

Accepté à une très forte majorité, 0 avis contraires, 3 abstentions.

Budget 2016

Madame Marlise Holzer présente le budget susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Olivier Cretegnny observe que les charges sont plus grosses que le revenu pour la station d'épuration. Il demande si l'on partage les frais avec Lussy ?

Monsieur Wings répond que oui et Madame Holzer confirme.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2016.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 30 novembre 2015,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter le projet de budget pour l'année 2016 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la forte-majorité, 1 avis contraire, 1 abstention.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Lise Cretegnny apprécie la rénovation de la salle communale. Elle demande pourtant si la tapisserie est propre ?

Monsieur Alain Strauss confirme qu'elle a été nettoyée et qu'on la garde.

Madame Edith Chabloz regrette que les spectateurs des concerts de Lully ne soient pas nombreux et demande si l'on ne peut pas faire une publicité plus large ?

Madame Marlise Holzer répond que c'est ouvert à tous de mettre une affiche.

Madame Eva de Ancos demande dans quel sens sera l'agrandissement du chemin du Pontet ?

Monsieur Alain Strauss répond que ce sera de ouest en est sur le chemin de Pontet. Le chemin de Paudez est privé.

Madame Edith Chabloz constate que les bornes sur le chemin du Sécheron sont bleues et demande si c'est le cas pour tous ?

Monsieur Strauss répond que c'est une délimitation de terrain.

Madame Lise Creteigny remarque que les camions du chantier qui circulent sur le chemin de Rossan passent trop vite et que le marquage jaune est à rafraichir.

Monsieur Eric Rondot confirme que ce sera fait.

Monsieur Mark Wings annonce les fenêtres de l'Avent de la Société de développement au mois de décembre.

Monsieur Eric Rondot annonce l'arrivée des sapins de Noël le 18 décembre.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h55. Monsieur Fabien Coucet clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :

La Secrétaire :



Fabien COUCET

Lauren BLANC

Lu et approuvé le _____

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY

Viviane RONDOT